

ANNÉE 2013

PROPOSITIONS D'HONORAIRES POUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

Vous trouverez ci-dessous des recommandations au sujet des « honoraires » à remettre lors de conférences, formations et autres interventions similaires des Services Nationaux et Communs de la Conférence des Evêques de France.

Le Secrétariat Général propose ci-dessous une grille de tarifs indicatifs applicables pour l'année 2013.

Ces sommes ne comprennent pas les temps et frais de déplacement qui doivent toujours être remboursés en sus des frais réels (si application du barème kilométrique : 0.41 €/km péage compris) **ni les frais d'hébergement**.

Pour déterminer le montant de l'honoraire, il conviendra de tenir compte également du caractère plus ou moins spécialisé de l'intervention et du temps nécessaire à sa préparation.

Interventions pastorales :

1. à la demande d'un diocèse :

- Accompagnement des réseaux diocésains : Pas de facturation (prestations incluse dans la cotisation de nos adhérents.
- Expertise, formation spécifique, session de formation payante :
 - Conférence, exposé, intervention d'une soirée 92€
 - Intervention d'une demi journée 163€
 - Interventions d'une journée 235€
 - Interventions de 2 jours ou plus 204€/jour

2. à la demande d'un tiers externe : 102€/heure

Interventions techniques spécifiques :

- Juridique 102€/heure
- Informatique 102€/heure

Paris, le 15 novembre 2012


Corinne Boilley
Secrétaire générale adjointe